



LE PROGRAMME DU COLLECTIF

Tout déplacement commence et finit par une marche. La marche est la première des mobilités. Sa part modale est supérieure à 60% dans la plupart des villes. Pourtant le piéton est le grand oublié des politiques publiques de mobilités même si quelques progrès ont été réalisés.

La meilleure prise en compte de l'usage du vélo, que nous observons, doit désormais sans délais, être complétée par la reconnaissance de la place prééminente des piétons et de la marche pour contribuer à l'apaisement de nos villes et villages.

C'est la raison pour laquelle les associations signataires ont décidé de se regrouper sous la forme d'un collectif, sous le nom de « Place aux Piétons », afin de favoriser par une dynamique commune de rassemblement une meilleure prise en compte du piéton dans l'espace public et la promotion de la marche.

Le collectif Place aux Piétons a rassemblé dans un programme ses demandes et ses propositions. On trouvera plus loin :

- **Les principales demandes organisées selon les échelles territoriales**
- **La déclinaison de ces demandes en fonction d'un calendrier**

Les principales orientations et propositions du collectif :

OBJECTIFS NATIONAUX

- Nomination d'un coordinateur interministériel marche et piétons
- Mise en place d'une enquête nationale (Baromètre des villes marchables)
- Lancement d'un Plan Marche national doté d'un budget
- Lancement de recherches, études et statistiques, d'une part sur les retombées économiques de la marche, d'autre part, sur les impacts en matière de santé publique, et diffuser les résultats
- Mise en place d'un observatoire des déplacements piétons (flux et accidents) avec des enquêtes systématiques lors d'un accident grave et des campagnes annuelles d'évaluation et incluant des audits de sécurité des aménagements

OBJECTIFS TERRITORIAUX

- Désignation d'un maire-adjoint en charge de la marche et du piéton
- Lancement de missions d'évaluation des conditions de marchabilité de la ville
- Transformation des commissions communales pour l'accessibilité en commission « déplacements et bien-être » avec élargissement de ses compétences à la qualité des espaces publics.
- Mise en place de marches exploratoires et de diagnostics préalables à une cohérence globale des aménagements et des services

OBJECTIF TRANSVERSAL

- Création un prix « Place aux piétons » pour les collectivités ou les associations qui ont pris des initiatives (études, enquêtes, actions innovantes ou militantes...) ou mis en œuvre des politiques piétonnes pertinentes

ANNEXE : CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS

A court terme

- Nomination d'un coordinateur interministériel marche et piétons : extension des missions du coordinateur vélo ou bien création d'un autre poste doté d'une équipe
- Mise en place d'une enquête nationale (Baromètre des villes marchables) sur le modèle de celle qui concerne le vélo tous les deux ans
- Désignation d'un interlocuteur élu dans les collectivités locales : maire-adjoint dans les communes et/ou conseiller intercommunal en charge de la marche et du piéton
- Mise en place d'un audit du code de la route pour ce qui concerne les droits et obligations du piéton, ajout d'une définition règlementaire du trottoir
- Lancement de recherches, études et statistiques, sur les retombées économiques de la marche (retombées commerciales, attractivité, sécurisation, cohésion sociale) et diffuser les résultats
- Soutien aux recherches, études et statistiques sur les impacts de la marche en matière de santé publique, et diffuser les résultats

A moyen terme

- Transformation des commissions communales pour l'accessibilité en commissions « déplacements et bien-être » avec élargissement de ses compétences à la qualité des espaces publics : confort des piétons, apport de végétal.
- Lancement de missions d'évaluation des conditions de marchabilité de la ville : largeur des trottoirs, conception des passages piéton, continuités piétonnes et effets de coupure, mise en place des zones 30 et zones de rencontre...
- Réduction la vitesse automobile à 30km/h et 20 km/h en milieux denses et à 60 hors agglomération sur les routes reliant des villages en l'absence d'accotement stabilisé de 2 mètres
- Mise en place de marches exploratoires et de diagnostics préalables à une cohérence globale des aménagements et des services pour assurer un traitement spécifique de la marche et du piéton dans tous les documents de programmation, documents d'urbanisme, plans de mobilité
- Généraliser par les pouvoirs publics compétents des Plans de Déplacement Scolaire avec un travail pédagogique organisé à cet effet sur le temps scolaire
- Création d'un « forfait mobilité durable » avec un budget de 200 à 400 € environ
- Inscription de la marche dans la formation des élus et des techniciens : ses caractéristiques spécifiques et les besoins des déplacements à pied
- Lancement de campagnes de rénovation et élargissement des trottoirs, travail sur la qualité des sols, élimination des obstacles

A long terme

- Restructuration des quartiers urbains en supprimant de trafic de transit et en créant des réseaux de cheminements urbains piétonniers internes aux secteurs apaisés (modèle des super-blocs barcelonais)
- Agir sur les compléments de la marche : réduction du stationnement et offre de parcs de dissuasion reliés de façon qualitative aux zones denses ; offre de transports collectifs et réflexion sur le positionnement des arrêts et sur la qualité des cheminements vers les commerces
- Lancer des campagnes de communication contre le « no parking, no business » et les idées reçues sur la pratique piétonne ; développer les livraisons à pied et à vélo concernant le commerce de proximité
- Développement du tourisme de weekend, des visites patrimoniales, les randonnées pédestres et travailler sur l'offre de restauration et de nuitées correspondantes
- Evaluation les mesures en faveur de la marche des « Actions cœur de ville », chiffrer les gains des incitations à la marche, impacts commerciaux et en termes d'attractivité urbaine